

APPEL DE FONDS

Coproprietaire : P013003 - MARTIAL Eddy
 Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023
 Identifiant Extranet : 1125311948

M. MARTIAL EDDY

92500 RUEIL-MALMAISON

SDC LE PALAIS ARCHIEPISCOPAL

Place DE L'ARCHEVECHE
 05200 EMBRUN

BORDEAUX le 12 décembre 2022

Madame, Monsieur,
 Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds txv.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000026 (Local)		448,10			232,01
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget 2023, Appel du 01/01/2023 au 31/03/2023	11 238,50			584,72	417,42
Charges Générales	10 913,50	1000	52	567,50	410,80
Charges Bâtiment	325,00	1000	53	17,22	6,62
Fonds travaux loi Alur, Appel N° 1	561,61			29,20	
CCG Fonds travaux loi Alur	561,61	1000	52	29,20	
Total lot N°000026 (Local)	11800,11			613,92	417,42

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds txv.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000047 (Parking)		8,62			4,46
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget 2023, Appel du 01/01/2023 au 31/03/2023	10 913,50			10,92	7,90
Charges Générales	10 913,50	1000	1	10,92	7,90
Fonds travaux loi Alur, Appel N° 1	561,61			0,56	
CCG Fonds travaux loi Alur	561,61	1000	1	0,56	
Total lot N°000047 (Parking)	11475,11			11,48	7,90
Total appel				625,40	425,32

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
Solde du dernier appel en date du 1 octobre 2022				18,15
01/01/2023	Budget 2023, Appel du 01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2023	595,64	
01/01/2023	Fonds travaux loi Alur, Appel N° 1	01/01/2023	29,76	
Cumul Dépenses Recettes			625,40	18,15
Solde au 1 janvier 2023			607,25	
SOLDE A PAYER			607,25	

Modalités de règlement :

En cas de paiement par chèque, merci de les adresser à : Tourny Gestion 5 rue Vauban 33000 Bordeaux

A payer 607,25 euros avant le 08/01/2023 à l'ordre de SDC LE PALAIS ARCHIEPISCOPAL.

(IBAN :FR7610107001180015458718826 BIC : BREDFRPPXXX)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."



Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le service comptabilité.

5 rue Vauban 33000 Bordeaux – Tel : 09 52 05 25 36

SARL au capital de 100 800,00 € - RCP 105 708 080
Carte Professionnelle N° CPI 3301 2017 000 021 024 délivrée par la CCI de Bordeaux-Gironde
Garantie Financière auprès de la SO.CA.F – 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS

 Papillon à nous retourner en cas de règlement par chèque.

MARTIAL Eddy
01S02-0100 / P013003

Montant : 607,25